



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

23. MULTI ACCUEIL « LES TOURNESOLS » : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Exposé :

L'établissement d'accueil des jeunes enfants « Les Tournesols » a ouvert ses portes début 2010, il convient aujourd'hui d'actualiser son règlement de fonctionnement.

Ce règlement comporte notamment :

- La présentation de la structure
- La fonction et le rôle de l'équipe d'encadrement
- Les modalités d'accueil et d'inscription
- Les questions liées au suivi médical
- La participation financière des familles.

Le travail d'actualisation de ce document fait suite aux différentes recommandations de la CAF sur les « conditions générales de la PSU (Prestations de Service Unique) » et de la Protection Maternelle Infantile (PMI) lors de leurs visites régulières.

Le document permet de préciser les conditions d'accueil des familles (pas de conditions d'activité, pas d'obligation de fréquentation minimum). De ce fait, la crèche dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour accueillir les différentes familles et cela permet de favoriser l'optimisation des places.

Des dispositions sont également ajoutées pour les situations de couples séparés (autorité parentale partagée).

Enfin des précisions sont apportées sur les conditions d'accueil des enfants de moins de 4 mois et plus largement sur le rôle du médecin de la crèche.

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le règlement de fonctionnement. actualisé du Multi-Accueil « Les Tournesols ».

Avis favorable de la commission petite enfance, éducation, jeunesse du 15 juin 2016

P.J. : projet de règlement de fonctionnement

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.